

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Institutionnelle/ Déplacement d'un élu au salon de la médecine générale dans le cadre du plan d'attractivité médicale de l'ARS

Séance du 04 octobre 2023

2^{ème} convocation

Délibération n°66

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 14

- dont « pour » : 14

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le mercredi 04 octobre 2023 à 17 heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati , BACAR SOILIH Inchat, BOINA M'ZE Salim, ANDJILANI Housseni, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maarifa, MADI OUSSENI Mohamadi, M'DALLAH Anlamati, MADIHALI Mikidadi, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, SAID Mariame.

Absents :

ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMENE Céline, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BONAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANRANI Daoudou, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, MOHAMED Zainaba, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, SIKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUFI Chaidati, YSSOUMAIL Ahamadi.

Secrétaire de séance : **MROIVILI Mouhamadi Moindjie**

Le président rappelle que si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121- 10 à L 2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (L 2121-17 du CGCT). Par conséquent, s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu le plan interministériel de renforcement de l'attractivité du territoire auprès des professions de santé porté au niveau local par l'ARS,

Vu la demande de l'ARS d'une participation d'un représentant communautaire au salon de la médecine générale pour présenter les attraits et projets du territoire,

Considérant l'intérêt pour la population de la 3co de participer à cette démarche en vue de prospecter l'implantation de personnels de santé sur le territoire compte-tenu de la carence avérée en offre de soins et de santé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

- **D'envoyer Monsieur Salim Boina M'ze au salon de la médecine générale à Paris-la Défense du 11 au 13 octobre 2023 pour présenter l'attractivité et les projets du territoire communautaire.**
- **De décider la prise en charge par la 3CO des frais liés à ce déplacement selon les modalités suivantes :**
 - ✓ Les frais de transport aérien (Dzaoudzi/Paris) en classe économique,
 - ✓ Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel et suivant les conditions et modalités définies par l'EPCI.
- **D'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 2 000 € à l'office du tourisme du Centre-Ouest pour permettre la participation de son directeur à cette manifestation.**
- **D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 04/10/ 2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maarifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

